

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

14 MARS 2011

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, prévue le 9 mars 2011 annulée et reportée au **LUNDI 14 MARS 2011, à 14 h 00 (2 h 00 pm)**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

Les conseillers de comté :

Madame Carmen Rivard , mairesse de Nédélec
et préfète suppléante de la MRCT
Monsieur Yvon Gingras , maire de Latulipe-et-Gaboury
Monsieur Daniel Barrette , maire de Laverlochère
Monsieur Philippe Barette , maire de Témiscaming

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

Monsieur Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
Madame Lyne Gironne , coordonnatrice au service d'évaluation
Monsieur Tomy Boucher , agent de développement
Monsieur Denis Clermont , secrétaire-trésorier – directeur général

03-11-092A

Ouverture de la séance ordinaire publique à 14 h 00, adoption de l'ordre du jour et mot/rapport du préfet, M. Arnaud Warolin.

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Yvon Gingras
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Mot du préfet

- Visite du premier ministre le 10 mars 2011. (Annonce d'un nouveau poste de police à Ville-Marie);
- Dossier Tembec. (Fermeture de Taschereau et répartition des bois)

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2011.

03-11-093A

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2011 ayant été remis et/ou transmis par la poste à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Yvon Gingras
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu, avec les corrections suivantes :
 - Résolution n° 02-11-046A : 2^e alinéa, changer « le territoire via la MRCT se porte garant du projet » par « le projet via la MRCT demeure en suspens » ...;
 - Résolution n° 02-11-066A : changer la fin de la 2^e ligne et les 2 dernières lignes par les suivantes : « dans les médias locaux concernant l'importance de l'information et de la liberté d'expression dans les régions ».

03-11-094A

Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

1^{re} partie

Questions / commentaires de M. Gilles Lepage :

- La loi-cadre sur l'occupation du territoire est à l'ordre du jour du conseil des maires prévu le 16 mars 2011;
- Programme d'aide à la relève agricole, annoncé le 11 mars 2011.

75 M\$ seront investis dans le Fonds d'investissement de la relève agricole du Québec, en raison de 15 M\$ par année sur 5 ans. Les produits financiers offerts sont les prêts subordonnés, de capital-actions et de possibilités de location-achat de terres agricoles, pouvant atteindre 500 000 \$. La Financière agira comme porte d'entrée pour l'accès aux programmes et services. Toutes les productions, dans toutes les régions, y seront admissibles. Le Fonds vise une augmentation du nombre de démarrages et d'établissements en agriculture de l'ordre de 60 projets par année.

03-11-095A

Pacte rural 2011.

Considérant les travaux en cours au comité « GAMME » pour les projets et la répartition du Pacte rural 2011;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Yvon Gingras
et résolu unanimement

- ❖ De recommander au conseil des maires les changements suivants pour l'année 2011, selon les expériences vécues en 2010 et antérieures :

- Réduire de 100 000 \$ à 25 000 \$ le montant alloué au « Fonds de recherche et de développement »;
- Transférer le Fonds des municipalités dévitalisées au montant de 120 000 \$ en 2010 au financement des projets en 2011;
- Fixer un délai au 31 août de chaque année aux promoteurs afin de réaliser ou d'engager les projets autorisés;
- Former un comité de 3 personnes de la Société civile, apolitique, pour faire l'analyse des projets reçus au Pacte rural 2011, selon la grille, les critères et les budgets prévus à cette fin, et faire les recommandations au comité du GAMME ainsi qu'au conseil des maires.

03-11-096A

Visite du premier ministre du Québec, M. Jean Charest, à Ville-Marie, le 10 mars 2011.

La visite de M. Charest à Ville-Marie s'inscrit dans la suite de la Marche verte du 8 novembre 2010. Le premier ministre a profité de l'occasion pour faire l'annonce de la construction d'un nouveau poste pour la Sûreté du Québec au coût total de 5,26 M\$, dont l'ouverture est prévue début 2013.

Le CA est satisfait de cette visite, malgré que plusieurs projets demeurent en suspens dans les domaines agricole, forestier, touristique et mise en valeur du potentiel hydroélectrique.

03-11-097A

Entente de gestion / Programme d'aide financière aux MRC du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver l'entente de gestion selon le Programme d'aide financière aux MRC du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- ❖ D'autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, les documents nécessaires à cette fin.

Entre autres le MAMROT s'engage à attribuer à la MRCT une aide financière maximale de 455 775 \$, comme suit :

- Année 2010–2011 : 110 775 \$;
- Année 2011–2012 : 115 000 \$;
- Année 2012–2013 : 115 000 \$;
- Année 2013–2014 : 115 000 \$.

La MRCT doit produire annuellement au MAMROT un rapport d'activités, selon ses compétences et responsabilités.

Municipalité d'Angliers / Protocole d'entente / Fonds de soutien aux territoires en difficulté au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

03-11-098A

Il est proposé par M. Yvon Gingras
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver le Protocole d'entente concernant une aide financière à la municipalité d'Angliers au Fonds de soutien aux territoires en difficulté au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Cette aide concerne l'acquisition d'un camion autopompe usagé par la municipalité d'Angliers.

Plan de financement :

Part municipalité d'Angliers	:	94 500 \$
Part MAMROT (FSTD – Volet 5)	:	<u>94 500 \$</u>
Total	:	<u>189 000 \$</u>

- ❖ D'autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, les documents nécessaires à cette fin.

03-11-099A

Acquisition d'un belvédère surplombant la rivière Kipawa à Laniel.

Considérant que le ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a fait construire pour le Comité municipal de Laniel, un belvédère situé en bordure de la rivière Kipawa;

Considérant la demande du Comité municipal de Laniel d'acquérir ce belvédère;

Considérant que ce belvédère n'est pas un équipement nécessaire dans le cadre d'un programme fédéral;

Considérant l'intention du ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada de se départir de cet équipement;

Considérant qu'en vertu de l'article 8 et suivants de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (L.R.Q., chapitre 0-9), la MRC de Témiscamingue est considérée comme la municipalité locale pour son territoire non organisé;

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Yvon Gingras
et résolu unanimement

- ❖ D'accepter l'offre de cession, à titre gratuit, de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour le belvédère situé à environ 190 mètres en aval du barrage de Laniel sur la rive gauche de la rivière Kipawa (coordonnées MTM : 5211457 Nord, 322045 Est), canton Mazonod à Laniel (territoire non organisé);

- ❖ D'autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, l'acte de cession nécessaire à cette fin.

Toutes les dépenses concernant ce transfert de propriété du belvédère seront à la charge du Comité municipal de Laniel.

03-11-100A

Acquisition de terrains des chemins du village de Laniel (TNO), Réf. : MRNF : 822 901.

Considérant qu'en vertu de l'article 8 et suivants de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (L.R.Q., chapitre 0-9), la MRC de Témiscamingue est considérée comme la municipalité locale pour son territoire non organisé;

Considérant la nécessité d'acquérir du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) les chemins du village de Laniel;

Il est proposé par M. Yvon Gingras
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ D'accepter l'offre de cession, à titre gratuit, du MRNF des chemins du village de Laniel (territoire non organisé); les frais d'administration sont établis à 338,63 \$;
- ❖ De mandater M^e Mélanie Mayer (Marc-André Manseau, Notaire inc.) afin d'officialiser la transaction;
- ❖ D'autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier de la MRCT à signer tout document nécessaire à cette fin.

Les frais d'administration du MRNF ainsi que les dépenses et honoraires professionnels sont à la charge du Comité municipal de Laniel.

03-11-101A

Cession au Comité municipal de Laniel de terrains des chemins du village de Laniel acquis du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), Réf. : 822 901.

Il est proposé par M. Yvon Gingras
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ De céder au Comité municipal de Laniel, à titre gratuit, les terrains des chemins du village de Laniel, acquis du MRNF, Réf. : 822 901;
- ❖ De mandater M^e Mélanie Mayer (Marc-André Manseau, Notaire inc.) afin d'officialiser la transaction;
- ❖ D'autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier de la MRCT à signer tout document nécessaire à cette fin.

Les frais d'administration, s'il y a lieu, ainsi que les dépenses et honoraires professionnels sont à la charge du Comité municipal de Laniel.

Résolution d'intention pour le renouvellement de l'entente avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine relativement au Programme d'aide aux initiatives de partenariat Villes et villages d'art et de patrimoine.

03-11-102A

Considérant l'entente signée en 2008 entre la MRCT et le ministère de la Culture comprenait des versements de 21 000 \$ par année, durant 3 ans pour le maintien d'un agent de développement culturel au Témiscamingue;

Considérant que ladite entente arrive à échéance en 2011;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Yvon Gingras
et résolu unanimement

- ❖ De manifester au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine notre intention de renouveler l'entente dans le cadre du Programme « Villes et villages d'art et de patrimoine » pour un 2^e terme de 3 ans;
- ❖ De réitérer le mandat de la Commission culturelle du Témiscamingue pour la gestion de ce service.

03-11-103A

Versement au Pacte rural.

Année 2010

Municipalité de Béarn

Fonds recherche et développement

Projet lombricompostage : 5 000 \$ (2^e versement 2010)

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le versement au Pacte rural, conformément aux engagements envers la municipalité concernée.

03-11-104A

Demandes d'aide financière.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ De donner suite aux demandes reçues, comme suit :
 - Tournoi de golf Desjardins au profit de la Fondation du CSSF : 500 \$;
 - Participation au Forum Jeunesse prévu les 27 et 28 mai 2011 au lac Flavrian (Rouyn-Noranda) : 500 \$;

- Eagle Village, Festival Country 2011 : 0 \$

Cette responsabilité relève des attributions des municipalités locales.

- Carrefour Jeunesse : (à suivre).

03-11-105A

Certificat de conformité

Approbation de la modification adoptée par la municipalité de Notre-Dame-du-Nord à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 307-11 adopté le 14 février 2011 – zonage).

Considérant qu'en vertu des articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au 3^e alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le conseil de la Municipalité régionale de comté.

Considérant que la municipalité de Notre-Dame-du-Nord désire amender son règlement de zonage n° 215-94 présentement en vigueur pour rendre conformes quelques terrains résidentiels qui ont une profondeur moindre que 150 pieds;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Yvon Gingras
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la municipalité de Notre-Dame-du-Nord à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 307-11 adopté le 14 février 2011 – zonage).

Conformité au Règlement de contrôle intérimaire (RCI)

À l'exception des dispositions relatives à la protection des rives (RCI, article 4.4) et des dispositions relatives à l'amendement d'un règlement municipal d'urbanisme ou à l'adoption d'un règlement d'emprunt (RCI, articles 8.4 et 8.5), la municipalité de Notre-Dame-du-Nord est exclue de l'application du Règlement de contrôle intérimaire.

Après analyse, le règlement de zonage n° 307-11 soumis par la municipalité de Notre-Dame-du-Nord ne peut d'aucune manière venir en contradiction avec les dispositions du RCI et peut entrer en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Conformité au schéma d'aménagement

Le schéma d'aménagement de la MRCT est entré en vigueur le 3 novembre 1995. Les changements proposés n'affectent pas des éléments ou des zones mentionnés au schéma d'aménagement. Ce règlement apparaît donc conforme aux dispositions du schéma d'aménagement et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement : 14 février 2011

Date de réception à la MRCT : 18 février 2011

Certificat de conformité

Approbation de la modification adoptée par la ville de Témiscaming à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 588 adopté le 8 février 2011 – zonage).

03-11-106A

Considérant qu'en vertu des articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au 3^e alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le conseil de la Municipalité régionale de comté.

Considérant que la ville de Témiscaming désire amender son règlement de zonage n° 427 présentement en vigueur pour changer les activités permises dans une zone commerciale (CS-1);

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Yvon Gingras
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la ville de Témiscaming à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 588 adopté le 8 février 2011 – zonage).

Conformité au Règlement de contrôle intérimaire (RCI)

À l'exception des dispositions relatives à la protection des rives (RCI, article 4.4) et des dispositions relatives à l'amendement d'un règlement municipal d'urbanisme ou à l'adoption d'un règlement d'emprunt (RCI, articles 8.4 et 8.5), la ville de Témiscaming est exclue de l'application du Règlement de contrôle intérimaire.

Après analyse, le règlement de zonage n° 588 soumis par la ville de Témiscaming ne peut d'aucune manière venir en contradiction avec les dispositions du RCI et peut entrer en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Conformité au schéma d'aménagement

Le schéma d'aménagement de la MRCT est entré en vigueur le 3 novembre 1995. Les changements proposés n'affectent pas des éléments ou des zones mentionnés au schéma d'aménagement. Le règlement n° 588 apparaît donc conforme aux dispositions du schéma d'aménagement et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement : 8 février 2011

Date de réception à la MRCT : 15 février 2011

03-11-107A

Certificat de conformité

Approbation de la modification adoptée par la municipalité de Fugèreville à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 279-5-2010 adopté le 7 février 2011 – zonage).

Considérant qu'en vertu des articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au 3^e alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le conseil de la Municipalité régionale de comté.

La municipalité de Fugèreville désire amender son règlement de zonage n° 227-07-95 présentement en vigueur pour préciser les matériaux de revêtement extérieur interdits.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Yvon Gingras
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la municipalité de Fugèreville à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 279-5-2010 adopté le 7 février 2011 – zonage).

Conformité au Règlement de contrôle intérimaire (RCI)

À l'exception des dispositions relatives à la protection des rives (RCI, article 4.4) et des dispositions relatives à l'amendement d'un règlement municipal d'urbanisme ou à l'adoption d'un règlement d'emprunt (RCI, articles 8.4 et 8.5), la municipalité de Fugèreville est exclue de l'application du Règlement de contrôle intérimaire.

Après analyse, le règlement de zonage n° 279-5-2010 soumis par la municipalité de Fugèreville ne peut d'aucune manière venir en contradiction avec les dispositions du RCI et peut entrer en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Conformité au schéma d'aménagement

Le schéma d'aménagement de la MRCT est entré en vigueur le 3 novembre 1995. Les changements proposés n'affectent pas des éléments ou des zones mentionnés au schéma d'aménagement. Le règlement n° 279-5-2010 apparaît donc conforme aux dispositions du schéma d'aménagement et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement : 7 février 2011

Date de réception à la MRCT : 21 février 2011

03-11-108A

Renouvellement d'adhésion à la Société d'histoire du Témiscamingue pour l'année 2011.

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Yvon Gingras
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le renouvellement d'adhésion à la Société d'histoire du Témiscamingue pour l'année 2011, au montant de 25 \$.

03-11-109A

Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) – Véhicules lourds / Véhicules agricoles.

Considérant la nouvelle définition de véhicules lourds qui s'applique à la SAAQ depuis le 1^{er} janvier 2011;

Considérant que cette nouvelle réglementation affecte les entreprises du secteur agricole, lequel constitue le pilier de notre économie;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Yvon Gingras
et résolu unanimement

- ❖ D'appuyer la MRC des Basques dans leur démarche requérant de la Société d'assurance automobile du Québec « de revoir la définition de véhicules lourds – vs – véhicules agricoles ».

Approbation du plan de diversification et de développement économique 2009-2013 des municipalités de l'Est.

03-11-110A

Considérant le « contrat de diversification et de développement » dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté intervenue le 15 mars 2010 entre les municipalités témiscamiennes et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver le plan de diversification et de développement économique 2009-2013 des municipalités de l'Est, comprenant les municipalités de Belleterre, Laforce, Moffet, ainsi que Latulipe-et-Gaboury et Fugèreville, dans le cadre du « contrat de diversification et de développement » du MAMROT, lequel fait partie de la présente résolution pour valoir comme si au long récité.

03-11-111A

Service d'évaluation.

Le CA prend acte du rapport d'activités au service d'évaluation pour la période du 15 septembre 2010 au 15 février 2011, ainsi que des statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT, au 31 janvier 2011, par M^{me} Lyne Gironne.

03-11-112A

Approbation des comptes à payer du 1^{er} février au 28 février 2011.

Le CA prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue au 28 février 2011, de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice.

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Yvon Gingras
et résolu unanimement

- ❖ Que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Février 2011

N°	DÉTAIL	MONTANT
C1100098	DUFAULT DANIEL	672,17 \$
C1100099	MUNICIPALITÉ DE KIPAWA	240,00 \$
C1100100	MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-DE-GUIGUES	1 770,04 \$
C1100101	SERVICES INFORMATIQUES LOGITEM INC.	808,96 \$
C1100102	TÉLÉBEC LTÉE	718,31 \$
C1100103	XEROX CANADA LTÉE	454,33 \$
C1100104	PAPETERIE ALLAIN INC.	399,62 \$
C1100105	FONDS D'INFORMATION FONCIÈRE - V.M.	102,00 \$
C1100106	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	10,18 \$
C1100107	LES PUBLICATIONS CCH LTÉE	1 384,95 \$
C1100108	HYDRO-QUÉBEC	3 164,35 \$
C1100109	LES ATELIERS KAMI INC.	3 508,41 \$
C1100110	LE REFLET	3 167,11 \$
C1100111	RADIO-TÉMISCAMINGUE	773,76 \$
C1100112	LA TERRE DE CHEZ NOUS	122,57 \$
C1100113	CONTACT	151,34 \$
C1100114	SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION SYLVICOLE DU TÉMIS.	1 040,04 \$

N°	DÉTAIL	MONTANT
C1100115	GOODYEAR CANADA INC.	252,75 \$
C1100116	SMI INFORMATIQUE	1 142,47 \$
C1100117	HYDRAULIQUE J. BEAUDOIN	967,93 \$
C1100118	CHEZ EUGÈNE	298,62 \$
C1100119	ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC	29,62 \$
C1100120	RADIO-COM JBM INC.	5 148,21 \$
C1100121	TEMLAC LTÉE	222,61 \$
C1100122	BELL CONFÉRENCES INC.	57,94 \$
C1100123	DÉPANNEUR BÉCO	1 395,88 \$
C1100124	DÉPANNEUR ULTRAMAR	1 186,55 \$
C1100125	DISTRIBUTIONS GIRONNE LTÉE	1 530,21 \$
C1100126	SERVICE AUTO JOLAM INC.	1 573,00 \$
C1100127	PIÈCES D'AUTOS BROUSSEAU LTÉE	171,24 \$
C1100128	TÉMISKO	34,36 \$
C1100129	SANI-TRI DIVISION VAL-D'OR	12 251,16 \$
C1100130	PÉTRIN RICHARD	92,04 \$
C1100131	GARAGE MARC CÔTÉ	826,00 \$
C1100132	LE REFLET I.D. GRAFIK	1 842,17 \$
C1100133	BIGOT BRUCE	684,00 \$
C1100134	MUNICIPALITÉ D'ANGLIERS	7 960,00 \$
C1100135	VILLE DE BELLETERRE	15 000,00 \$
C1100136	FLEURS ET JARDINS 2000 INC.	300,00 \$
C1100137	GAUTHIER PAUL	300,00 \$
C1100138	MUNICIPALITÉ DE BÉARN	407,16 \$
C1100139	MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE	220,00 \$
C1100140	COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL	9 914,52 \$
C1100141	COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-TÉMISCAMINGUE	500,00 \$
C1100142	M.R.C. D'ABITIBI-OUEST	2,66 \$
C1100143	TÉLÉBEC LTÉE	2 710,22 \$
C1100144	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	5 718,87 \$
C1100145	VISA DESJARDINS	223,48 \$
C1100146	LE REFLET	341,77 \$
C1100147	ASSOCIATION DES AMÉNAGISTES RÉGIONAUX	375,95 \$
C1100148	RADIO-TÉMISCAMINGUE	169,31 \$
C1100149	CONSEIL DE LA CULTURE DE L'ABITIBI-TÉMIS.	110,00 \$
C1100150	ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC	602,67 \$
C1100151	BELL MOBILITÉ	303,16 \$
C1100152	LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES GADI INC.	363,68 \$
C1100153	CONTACT	50,47 \$
C1100154	ASS. DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QC	34,18 \$
C1100155	RECYC-QUÉBEC	56,96 \$
C1100156	RÉPARATION ÉLECTRO-FRIGO	225,67 \$
C1100157	GOODYEAR CANADA INC.	144,01 \$
C1100158	PITNEY BOWES	3 000,00 \$
C1100159	CORPORATION DE DÉVEL. DE LAVERLOCHÈRE	335,08 \$
C1100160	PROMOTIONS VICKY ENR.	150,00 \$
C1100161	LES VOYAGEURS SUR NEIGE DE TÉMIS. INC.	30 000,00 \$
C1100162	BROUILLARD CLAUDINE	108,90 \$
C1100163	CLÉMENT CHRYSLER DODGE LTÉE	1 921,51 \$
C1100164	SANQUIP INC.	1 121,00 \$
C1100165	MAGASIN GÉNÉRAL DE RÉMIGNY	90,01 \$
C1100166	GARAGE W. LACASSE INC.	1 320,50 \$
C1100167	STATION DE SERVICE LAROCHELLE	1 545,00 \$
C1100168	GARAGE MICHEL GRENIER	523,80 \$
C1100169	SANI-TRI DIVISION VAL-D'OR	1 656,70 \$
C1100170	BERGERON-MAYBOIS	2 040,06 \$

N°	DÉTAIL	MONTANT
C1100171	STATION SERVICE P. GINGRAS	952,00 \$
C1100172	TABLE DE CONCERTATION P.A.T.	4 169,30 \$
C1100173	GARAGE QUINCAILLERIE DE L'EST	401,00 \$
C1100174	LALONDE STÉPHANIE	834,22 \$
C1100175	LA COOP VAL-NORD	442,16 \$
C1100176	LES PÉTROLES ALCASYNA INC.	682,45 \$
C1100177	LATRAVERSE JOSÉE	444,57 \$
C1100178	TOUPIN VÉRONIQUE	121,04 \$
C1100179	POGZ	4 716,50 \$
C1100180	ÉCOLE GILBERT-THÉBERGE	96,00 \$
C1100181	BARREAU ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	250,00 \$
C1100182	C.C. CONSULTANTS EXPERTS EN GESTION	1 028,18 \$
C1100183	LA TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DU TÉMIS.	170,89 \$
C1100184	FÉDÉRATION 14, ROUYN-NORANDA ET TÉMIS.	500,00 \$
C1100185	PROJET EST-PRIX JEUNESSE	11 000,00 \$
C1100186	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC (DÉDUCTION)	17,94 \$
C1100187	MUNICIPALITÉ DE KIPAWA	550,00 \$
C1100188	CORPORATION INFORMATIQUE BELLECHASSE	336,08 \$
C1100189	SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU TÉMISCAMINGUE	5 096,00 \$
C1100190	GIRONNE LYNE	1 554,66 \$
C1100191	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	1 218,00 \$
C1100192	BROUILLARD CLAUDINE	60,00 \$
C1100193	REICHENBACH STEVEN	72,96 \$
C1100194	LATRAVERSE JOSÉE	284,16 \$
C1100195	TOUPIN VÉRONIQUE	77,60 \$
C1100196	GAIART	1 032,00 \$
C1100197	GAUDET JEAN-MARIE	1 422,00 \$
C1100198	GAUDET JEAN-MARIE	316,00 \$
C1100199	ÉCOLE DU CARREFOUR	161,00 \$
C1100200	PLEAU LOUIS	4,88 \$
C1100201	CENTRE RÉG. SERV. AUX BIBLIO. PUBLIQUES	2 151,77 \$
C1100202	DESCÔTEAUX JOHANNE	660,00 \$
	TOTAL	178 865,56 \$

Nom	Titre	Salaire
Denis Clermont	Secrétaire-trésorier – directeur général	3 401,08 \$
Arnaud Warolin	Préfet	3 721,72 \$
Daniel Dufault	Coordonnateur au service d'aménagement	2 603,82 \$
Lyne Gironne	Coordonnatrice au service d'évaluation	2 315,38 \$
Richard Pétrin	Coordonnateur du service de collecte sélective	2 172,26 \$

Masse salariale des autres employés de la MRCT	29 768,19 \$
--	--------------

Rémunération des maires	11 211,71 \$
-------------------------	--------------

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (article 961, CM).

Signé à Ville-Marie, ce 14 mars 2011.

(Original signé)

Denis Clermont, sec.-trés. – d. g.

Information et suivi des dossiers.

03-11-113A

- Prochain conseil : 16 mars 2011;
- Prochain CA : 13 avril 2011;
- Plan d'action / Suivi au GAMME du 15 janvier 2011 (en développement – dépôt prévu au conseil des maires du 16 mars 2011);
- Gestion du développement économique (fonctionnement du CLD);
- Renouvellement du mandat de M^{me} Anik Brochu (Abitibi-Est) au CA de l'UQAT;
- Développement de camping sauvage (illégaux) dans les zecs.

03-11-114A

Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

2^e partie

Questions / commentaires de M. Gilles Lepage :

- Le texte de la conférence de M. Jean-Claude Beauchemin lors du GAMME du 15 janvier 2011 portant sur le développement économique, n'est pas disponible;
- Le plan d'action de la MRCT, 2011-2014 sera déposé (projet) pour consultation au conseil des maires du 16 mars 2011.

Parmi les actions (projets) identifiées, les promoteurs ou responsables ne sont pas tous identifiés.

- À lire sur le Web, Rue Frontenac, 25 février 2011, par Serge Vleminckx, « Kim Beauregard-Lepage de Ville-Marie, une géante de 5 pi et 2 po », traitant du cheminement et de la détermination des jeunes dans le réseau de l'éducation et dans certains cas, de leur rêve d'un retour en région.

03-11-115A

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Yvon Gingras
et résolu unanimement

- ❖ Que l'assemblée soit levée.

Il est 16 h 25.

(Original signé)

(Original signé)

Arnaud Warolin, préfet

Denis Clermont, sec.-trés. – d. g.

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.